

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises recruteuses intervenant régulièrement au sein du « Forum de l'Emploi permanent. ▪ Nombre d'entreprises intervenant ponctuellement au sein du « Forum de l'Emploi permanent. ▪ Nombre d'animations (informations collectives) réalisées / an. ▪ Nombre d'offres d'emplois recensées. ▪ Nombre de recrutements effectifs. ▪ Nombre de demandeurs d'emploi visiteurs. ▪ Nombre de visites pour un même candidat. ▪ Enquête qualitative des entreprises utilisatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser l'espace et son taux d'occupation. ▪ Héberger possiblement des missions connexes : permanences Pôle –Emploi, permanences Mission Locale, stages de T.R.E (Techniques de Recherche d'Emploi).

Moyens et budgets prévisionnels
<p><u>Budget de fonctionnement</u> : 90 KE / an</p> <p>Un coordinateur de l'espace « Forum de l'Emploi permanent » : 40 KE Un accueil – secrétariat chargé de la logistique : 30 KE Charges de fonctionnement (fluides) : 15 KE Communication : 5 KE</p> <p><u>Investissement</u> : suivant la localisation (aménagements), en cours d'ingénierie.</p>

Financement
<p><input checked="" type="checkbox"/> Droit commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse des Dépôts et Consignations : cofinancement sur fonds propres possible d'un diagnostic de qualification et rencontre avec le besoin des employeurs / rapprochement offres/demandes d'emploi sur les territoires en PDV. - Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics

Action n°3 : Mobiliser les acteurs de l'emploi en faveur des jeunes des quartiers prioritaires

Pilote	CAVO, Services Politique de la Ville et Développement Economique – Emploi, Missions Locales
Partenaire(s) associé(s)	Pôle Emploi, SME, Centres de formation, Ecoles de la deuxième chance, Espace Dynamique Insertion, CCI, Région Ile-de-France, Education Nationale...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont caractérisés par un plus faible niveau de qualification que la moyenne des demandeurs d'emploi du territoire, et en conséquence plus durement touchés par le chômage.

Les deux Missions Locales du territoire ont accueilli +20% de jeunes en premiers accueils en 2014 ; cette tendance ne cesse de s'accroître depuis les effets de la crise économique de 2010. Parmi eux, et face à un chômage des jeunes important, la part des jeunes de niveau IV et plus augmente depuis plusieurs années et représentent en 2014 plus de la moitié des jeunes nouvellement accueillis au sein de ces structures.

Si le pourcentage de jeunes demandeurs d'emploi de bas de niveau de qualification reste important, il faut noter la croissance sensible de jeunes plus qualifiés nouvellement inscrits dans les Missions Locales. Ainsi, **parmi les jeunes accompagnés et suivis par les Missions Locales, 56% ont un niveau V ou infra V et 30% des jeunes sont issus des quartiers prioritaires.**

Les opportunités spécifiques aux jeunes doivent être mobilisées et faire l'objet de campagnes de communication adéquates.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'orientation et la prise en charge des jeunes déscolarisés ▪ Favoriser l'orientation des jeunes les plus éloignés de l'emploi vers les dispositifs existants. ▪ Renforcer l'accompagnement et le suivi de ces jeunes. ▪ Développer de nouvelles réponses. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le chômage des jeunes des quartiers réglementaires. ▪ Renforcer leur employabilité et lever l'ensemble des freins. ▪ Augmenter le nombre de jeunes des quartiers dans les dispositifs d'accès à l'emploi (apprentissage, CUI, emploi d'avenir...).

Modalités opératoires

L'ensemble des acteurs se mobilisent pour l'emploi et la formation des jeunes issus des quartiers prioritaires :

1. Optimiser le repérage des jeunes sortis du système scolaire sans qualification et/ou sans projet professionnel par une coordination accrue entre les acteurs de la jeunesse, de l'insertion, de l'emploi et de l'Education Nationale. Le raccrochage aux institutions dont ces jeunes s'éloignent est nécessaire à la construction d'un parcours d'insertion et plus globalement d'un projet de vie. L'implication des parents doit être systématiquement recherchée.

2. Mieux orienter et accompagner les jeunes pour une prise en charge vers l'emploi adaptée et efficace.

La Mission Locale est « l'entrée principale » de l'accompagnement professionnel et social pour le public jeune 16/25 ans. Même si de nombreuses structures de proximité accueillent et accompagnent des jeunes, la Mission Locale demeure le guichet unique en matière d'accueil, d'information, d'orientation vers des dispositifs et d'accompagnement vers la formation et l'emploi.

Il convient dès lors d'optimiser l'articulation de chacun des intervenants en confortant les Missions Locales du territoire comme étant « ressources » pour les structures de proximité.

- **Mobiliser les approches pédagogiques différentes** (ex. Ecole de la 2^{ème} Chance) afin de travailler en outre à la reconstruction de l'estime de soi des jeunes sortis en situation d'échec.
- **Mettre en place la « Garantie Jeune »** : ce dispositif porté par la Mission Locale du Val d'Orge et la Mission Locale des Trois Vallées en collaboration avec l'Espace Dynamique Insertion, sera mis en œuvre pour les Jeunes Valdorgiens issus prioritairement des quartiers prioritaires et sur la base de l'expérimentation actuellement menée sur le département. Il se veut complémentaire à ceux existants.
- **Organiser des animations collectives au cœur des quartiers portant à connaissance des jeunes les modalités des dispositifs spécifiques les concernant** en y associant des partenaires (centres de formation, Pôle Emploi, SME,...). Dans ce cadre, le *City'Bus* de l'Agglomération sera mobilisé comme un outil itinérant d'information et de sensibilisation au plus proche des jeunes issus de ces quartiers.
- **Promouvoir les mesures et contrats aidés dans le secteur marchand (CUI, CIE, contrats starter, formation en alternance...)** auprès des jeunes et leur proposer un accompagnement spécifique afin de leur permettre d'y accéder. Un partenariat renforcé sera mis en place avec les structures d'accueil du territoire (sensibilisation, mise en lien, suivi durant le parcours de chaque jeune en contrat aidé, mobilisation des aides et mesures nécessaires pour lever les freins connexes...).
- **Promouvoir « l'emploi sportif » en mobilisant les partenaires, les entreprises du territoire et les dispositifs dédiés** (« emplois qualifiés d'éducateurs sportifs » du CNDS, les emplois d'avenir, le recours à l'apprentissage dans les métiers du sport, le service civique ainsi que l'entrepreneuriat sportif).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de jeunes concernés pour chaque dispositif.
- Nombre d'actions collectives et nombre de jeunes participants.
- Nombre de partenaires mobilisés.
- Nombre de mises en relation entre employeurs et jeunes résidents des quartiers de la Politique de la Ville.
- Nombre de contrats signés et leurs répartitions par dispositif.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens mobilisables préexistants.

Financement

Droit commun

Crédits spécifiques :

- CNDS
- Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	TT-J
AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics	
Action n°4 : Promouvoir l'alternance et le contrat d'apprentissage	

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Développement Economique - Emploi
Partenaire(s) associé(s)	CMA – CCI – Missions Locales – Région Ile-de-France
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic
<p>Le nombre de contrats d'apprentissage signés en France a enregistré sa plus forte baisse depuis 20 ans : - 8,15%, passant de 297 000 à 273 000. Cette tendance devrait être confirmée par les chiffres de l'exercice 2014 durant lequel cette baisse a atteint -13,7% durant les quatre premiers mois de l'année.</p> <p>Outre les difficultés financières rencontrées par les CFA, les fermetures de formations (notamment dans les secteurs de la mécanique automobile et du bâtiment), ces indicateurs montrent le net ralentissement en France de l'accès à l'emploi des jeunes par les contrats d'alternance. Les effets de la crise de 2010 conjugués au manque de visibilité des employeurs sur leurs perspectives de volume d'activités en sont les raisons premières.</p> <p>Pour autant, les contrats d'apprentissage demeurent l'outil principal de professionnalisation et de cursus diplômant pour les jeunes hors Education Nationale.</p> <p>Les acteurs de terrain (développeurs de l'apprentissage des chambres consulaires) observent par ailleurs une fréquence importante de structures (artisans, commerçants, PME) qui méconnaissent le contrat d'apprentissage, ses modalités, ses niveaux de rémunération suivant l'âge de l'apprenti.</p> <p>Il apparaît dès lors que la promotion du Contrat d'apprentissage et les actions d'information le portant à la connaissance des employeurs permettrait de meilleures retombées (nombre de contrats signés sur le territoire) optimisant ainsi l'accès à l'emploi et à une formation qualifiante des plus jeunes demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents des quartiers réglementaires au regard de leurs niveaux de formation observés à l'issue des cursus scolaires.</p>

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître le contrat d'apprentissage. ▪ Développer le nombre de contrats d'apprentissage du territoire. ▪ Développer les mises en relation entre employeurs, CFA et jeunes demandeurs d'emploi des quartiers réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croissance du nombre de prises d'emplois des jeunes des quartiers réglementaires. ▪ Croissance du nombre d'employeurs informés des modalités précises du contrat d'apprentissage.

Modalités opératoires
<p>En s'appuyant sur les ressources et l'expertise des chambres consulaires, particulièrement celles des Chambres de Métier et de l'Artisanat (principal gestionnaire des CFA et des services de l'apprentissage), et au-delà de l'ensemble des acteurs de l'emploi, l'action repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une campagne de communication et de promotion de l'apprentissage en direction des employeurs. - Des animations collectives portant à connaissance des jeunes les modalités de l'apprentissage et les métiers proposés dans le cadre des cursus de l'alternance.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises impactées. ▪ Nombre d'offres de contrats d'apprentissage suscitées. ▪ Nombre de mises en relation entre employeurs et jeunes résidents des quartiers de la Politique de la Ville. ▪ Nombre de contrats signés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ Eviter la démultiplication des interlocuteurs intervenant auprès des employeurs. ▪ Mesurer l'impact réel de la campagne à partir d'un comparatif avec le nombre de contrats d'apprentissage existants préalablement sur le territoire. ▪ Associer la CCI et l'Education Nationale, acteurs de l'apprentissage. ▪ Intégrer les indicateurs relatifs aux DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance, pour les moins de 16 ans).

Moyens et budgets prévisionnels
<p><u>Moyens mobilisables préexistants</u> : postes de « Développeurs de l'Apprentissage » (professionnels itinérants des chambres consulaires et de l'Education Nationale).</p> <p><u>Informations collectives à l'adresse des jeunes</u> : missions locales, CIO, SME, services Jeunesse des communes, dans le cadre de leurs missions.</p> <p><u>Utilisation des supports d'information et de promotion existants.</u></p>

Financement
<p><input checked="" type="checkbox"/> Droit commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds européens (ITI). - Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics

Action n°5 : Promouvoir la mesure Emploi d'Avenir auprès des associations et des collectivités

Pilote	Etat – CAVO : Service Politique de la Ville – Missions Locales
Partenaire(s) associé(s)	CG91, communes...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La mesure Emploi d'Avenir constitue un soutien majeur pour le fonctionnement et les moyens humains des structures associatives et publiques. Avec la prise en charge de 75% de la masse salariale de l'Emploi d'Avenir durant 3 ans, les organismes bénéficiaires comme les jeunes ont objectivement une opportunité importante à saisir. Toutefois, force est de constater que les objectifs annoncés pour les Emplois d'Avenir n'ont pas enregistré globalement le même succès que les Emplois Jeunes (1998), mesure similaire.

Qu'il s'agisse d'accompagnement des structures éligibles pour suivre la procédure de validation du poste et de recrutement, de définition des plans de formation associés aux titulaires, fonction de leur profil propre, et plus généralement de maîtrise des contraintes administratives de l'ensemble du dispositif, de nouveaux efforts pourraient être engagés au titre de la promotion des Emplois d'Avenir.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la connaissance du dispositif « Emploi d'Avenir » par les structures employeuses éligibles. ▪ Développer le nombre de contrats d'avenir enregistrés sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les moyens humains des associations et des collectivités. ▪ Développer l'accès à l'Emploi des jeunes résidents des quartiers de la Politique de la Ville.

Modalités opératoires

Coordonner les acteurs de l'accompagnement à l'Emploi des jeunes résidents des quartiers réglementaires pour développer la mise en relation vers l'ouverture d'Emplois d'Avenir, à partir des compétences et du pilotage des Missions locales.

Renforcer l'accompagnement administratif et technique des associations et organismes employeurs éligibles à la mesure : en menant des informations collectives à l'adresse des structures locales, en organisant des permanences d'aide à l'ingénierie (définition des postes et des plans de formation), en facilitant le déroulement des procédures administratives.

Evaluer le déploiement du dispositif sur le territoire.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures impactées par les informations collectives portant sur les E.A. • Nombre de structures ayant un projet de poste instruit. • Nombre de nouveaux contrats proposés. • Nombre d'embauches sous la mesure E.A. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les doublons au regard des actions et moyens déjà engagés pour la promotion de la mesure E.A.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens déjà engagés par les acteurs de l'accompagnement à l'Emploi des Jeunes et de promotion de la mesure Emploi d'Avenir, notamment ceux des Missions Locales.

Financement : droit commun

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics

Action n°6 : Développer les dispositifs et les mesures d'insertion professionnelle

Pilote	CAVO – Services Politique de la ville et Développement Economique Emploi
Partenaire(s) associé(s)	CAVO – Villes – SIAE – Missions Locales – Entreprises
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les mesures spécifiques pour l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'Emploi exigent la mobilisation d'un important réseau de compétences : travailleurs sociaux référents, opérateurs de l'accueil et de l'accompagnement du public, opérateurs en charge de chantiers d'insertion ou de chantier école, organismes de formation partenaires spécialisés dans la professionnalisation de candidats de bas niveau de qualification...

Sans structure efficace et viable au titre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le pilotage des actions d'insertion incombe nécessairement aux collectivités : en engageant des projets de chantiers de formation, en intégrant des clauses d'insertion à leurs marchés publics, en s'appuyant sur les mesures de droit commun à même d'améliorer les chances de retour à l'Emploi (accès aux savoirs de base, ateliers de resocialisation...), les collectivités doivent jouer leur rôle moteur en qualité de commanditaires d'actions d'insertion.

A ce titre, les projets du Contrat de Ville en matière d'investissements (rénovation, réhabilitation) dédiés aux équipements, comme à l'aménagement et la valorisation des espaces extérieurs, peuvent constituer de précieuses opportunités pour engager des chantiers d'insertion (adultes) ou des chantiers écoles (jeunes) à l'occasion de ces travaux.

Dans cette perspective, **les métiers du second œuvre du bâtiment** (électricité, plomberie, peinture...) ou encore **des espaces verts et de l'environnement seront au cœur de cette dynamique** : les travaux du Contrat de Ville comme « matière » à professionnaliser en développant les compétences des bénéficiaires.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les chantiers écoles et les chantiers d'insertion. ▪ Faciliter l'accès à l'Emploi et la Formation des publics demandeurs les moins qualifiés. ▪ Profiter des projets d'investissements du CDV pour systématiser les clauses d'Insertion dans l'exécution de marchés publics. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter le nombre de postes d'insertion du territoire. ▪ Faciliter l'accès à la formation et l'expérience des demandeurs sans qualification.

Modalités opératoires

- **Repérer les publics** (DELD, RSA...) relevant de l'insertion s'inscrivant dans des cursus (formation) relatifs aux métiers du bâtiment et des espaces verts.
- **Concevoir des chantiers durables** calés sur la programmation des travaux générés par le Contrat de Ville (section investissement) au sein des quartiers réglementaires.
- **Associer les acteurs compétents (SIAE)** en matière d'accompagnement formatif et de suivi social des bénéficiaires.
- Développer parallèlement l'utilisation des RH des structures d'insertion, comme les associations intermédiaires (intérim social) par les commanditaires publics.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de chantiers d'insertion engagés sur le territoire. ▪ Nombre de chantiers écoles engagés sur le territoire. ▪ Nombre de clauses d'insertion intégrées aux marchés publics. ▪ Nombre de nouveaux services rendus par les SIAE. ▪ Nombre d'heures de travail et de formation générées. 	

Moyens et budgets prévisionnels
<p>Selon la programmation (en cours d'ingénierie). Facilitateur clause d'insertion.</p>

Financement
<p><input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics

Action n°7 : Faciliter la mobilité des publics

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville, Développement Economique – Emploi et Communication
Partenaire(s) associé(s)	Pôle Emploi, Missions Locales, Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, services municipaux de l'Emploi, MDS, transporteurs (TICE, Transdev...)
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les demandeurs d'emploi résidant au sein des quartiers réglementaires de la Politique de la Ville présentent un niveau moyen de formation et de qualification inférieur à l'ensemble de la population : 63% des demandeurs inscrits à Pôle Emploi relèvent de niveau inférieur ou égal à V (inférieur ou égal au CAP / BEP) selon la nomenclature de la DDTEFP.

Les postes de bas niveaux de qualification sont plus souvent soumis à des contraintes d'accessibilité : horaires décalés, horaires composés, travail de nuit, ou localisation excentrée (zones industrielles) qui exigent un moyen de locomotion individuel.

Or, le taux de motorisation des habitants des quartiers Politique de la Ville est moins élevé qu'ailleurs et ils sont souvent éloignés des centres villes et des bassins d'emploi. Ces habitants sont donc plus dépendants de l'offre publique de transport. A titre d'exemple : en Ile-de-France, 56% des ménages résidant en zones urbaines sensibles disposent d'un véhicule contre 68% des ménages en moyenne. De plus, 12% des ZUS ne sont pas desservies par aucun mode de transport. Lorsqu'elles le sont, les fréquences et les amplitudes horaires se révèlent souvent inadaptées aux besoins spécifiques de déplacement des habitants, en particulier pour accéder aux emplois localisés en périphérie des agglomérations (zones industrielles, artisanales ou commerciales).

Ainsi, en toute logique, ces demandeurs d'emploi, privés de mobilité individuelle, ne se portent pas candidats à des postes qui correspondent pourtant à leurs profils, simplement en raison de leur inaccessibilité, faute de moyen de transport.

Par ailleurs, certaines actions engagées montrent parfois les limites concrètes de leurs effets. A titre d'exemple, le financement de permis B, même s'il participe de la prise d'autonomie du public, ne permet pas toujours la prise d'emploi : le permis obtenu, encore faut-il faire face au financement d'un véhicule, de l'assurance onéreuse de « jeune conducteur » ou bien de l'entretien du véhicule.

Si le principe de l'égalité des chances d'accès à l'Emploi nécessite d'être restauré, il convient de définir des modalités opératoires adaptées tenant compte de ces difficultés.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">▪ Faciliter la prise d'emploi en dotant les demandeurs de moyens de locomotion adaptés.▪ Systématiser les réponses en fédérant les services ressources.▪ Renforcer les plans de déplacement inter entreprise (5 PDIE).▪ Permettre une meilleure lisibilité de l'offre de transports en commun du territoire.	<ul style="list-style-type: none">▪ Permettre à tous les demandeurs d'emploi de se porter candidat à des postes exigeant un moyen de locomotion individuel.▪ Rétablir l'égalité des chances d'obtention d'un emploi.

Modalités opératoires

Systématiser les réponses en fédérant les services ressources :

- Associer au « diagnostic individuel d'employabilité » initié par les conseillers emploi (SME, Missions locales,...), les freins relatifs à la mobilité individuelle.
- Identifier les services ressources du territoire permettant de lever ces freins : les aides facultatives des services sociaux, les actions facilitant l'obtention du permis B, les services associatifs de prêts ou de locations de véhicules, notamment les deux-roues motorisés (association Deux-Roues pour l'Emploi), ou encore les sites d'offre de covoiturage.
- Organiser la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les réponses initiées par les partenaires du Contrat de Ville : en donnant la priorité aux Demandeurs d'emploi de bas niveaux de qualification ou dont les cursus professionnels sont centrés sur des activités très exposées aux horaires décalés (logistique, fret, préparation de commande, magasinage, technicien de surface...) ou structurées à partir d'organisation en 3/8, en donnant également la priorité aux publics relevant de parcours d'insertion (primo demandeur d'emploi, DELD, bénéficiaires du RSA), le véhicule servant autant à la prise d'emploi qu'à leurs autres démarches d'insertion (suivi administratif, visites médicales...).
- Un travail particulier d'observation devra être engagé parallèlement pour ne pas exposer certains publics ayant d'autres difficultés : l'usage d'un véhicule, même d'un simple deux-roues, exige de savoir lire des panneaux indicateurs, de connaître les rudiments du code de la route, ou encore de ne pas être sujet à des addictions (alcool, stupéfiants) qui multiplient les risques en situation de conduite.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de demandeurs d'emploi identifiés par les services d'accompagnement à l'insertion professionnelle rencontrant des freins liés à la mobilité. ▪ Nombre de demandeurs d'emploi ayant profité d'une offre de moyen de locomotion. ▪ Nombre de reprises d'emplois parmi ces bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller aux problèmes d'autonomie et de capacités en situation de conduite. ▪ Faire le lien avec l'agence de mobilité prévue dans le cadre de la future gare routière de Val Vert Croix blanche.

Moyens, budgets prévisionnels, financement

Conventionnement auprès d'organismes prestataires de services intervenant dans le champ de la mobilité.

Financement

Droit commun

Crédits spécifiques :

- liés aux dispositifs d'insertion.
- Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°2 : Dynamiser l'activité économique et entrepreneuriale des quartiers

Action n°8 : Sensibiliser et accompagner à la création d'activité intramuros

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Développement Economique – Emploi
Partenaire(s) associé(s)	DIDT, CCIE, ADIE, Essonne Active, AEE, Initiatives Essonne, Esscoop, CDC, ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le travail d'accompagnement d'activité et de création d'entreprise des porteurs de projets résidents au sein des quartiers réglementaires est un axe fort de la politique de développement économique pour revitaliser les espaces commerciaux disponibles intramuros.

Pour autant, l'accompagnement des porteurs montre des difficultés techniques au regard de leurs profils : sans disposer préalablement de culture générale en matière de formalisation (les porteurs ont souvent une idée mais buttent sur la rédaction du projet), de gestion, de ratio économique de production, de communication, les structures et professionnels de l'accompagnement (incubateurs sociaux, boutiques de gestion, ADIE) constatent une proportion d'abandon importante.

Munir les porteurs des outils nécessaires à la création d'entreprise est un travail de longue haleine : la durée de l'accompagnement est majoritairement supérieure à un an. Plus encore, les retombées effectives de création durable (plus d'un an d'existence) sont résiduelles : au regard des statistiques des incubateurs, pour 50 contacts, on constate une quinzaine de suivis engagés, pour quatre créations effectives dont 50% auront fermé dans les deux années qui suivent le lancement.

Si ce travail semble fastidieux et peu porteurs de résultats en volume, d'autres aspects sont à prendre en compte : porter un projet d'entreprise est un **vecteur fort de resocialisation, de restauration de l'estime de soi, d'engagements de démarches et de fréquences de contacts qui redynamisent la personne**. Souvent, celle-ci n'aboutit pas dans son projet mais retrouve du travail en cours d'accompagnement.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les publics des quartiers à la création d'activités. • Accompagner les porteurs de projets d'activités au sein des quartiers réglementaires. • Munir les porteurs de projets des pré-requis nécessaires à la gestion d'entreprise. • Favoriser l'estime de soi et ses retombées sur le terrain de la recherche d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des activités économiques au sein des quartiers réglementaires. • Redynamisation des publics.

Modalités opératoires

La CAVO organise, en lien avec ses services Développement Economique et Politique de la Ville, des opérations de sensibilisation de proximité itinérantes au sein des quartiers pour délivrer l'information au plus près des habitants et un accueil des porteurs de projets d'entreprise. Les opérateurs veillent à établir ces opérations au plus proche des zones ciblées de redynamisation (centres commerciaux, linéaires de locaux disponibles). Ces permanences (estimées à ½ journée par site) sont doublées d'un accueil sédentaire au sein de la CAVO pour engager l'accompagnement.

La première étape a pour objectif de **sensibiliser les porteurs de projets, sous forme de session de formation**

préalable, aux attendus de la direction d'entreprise pour qu'ils cernent les compétences à acquérir ou renforcer afin de les rendre autonome dans leurs choix (raison sociale, régime social et fiscalité) **et la formalisation des outils nécessaires au portage** (document projet, comptes d'exploitation prévisionnel, plan de développement... etc.). Cette phase liminaire permettra d'identifier les projets les plus viables et les porteurs ayant capacités et compétences pour « aller au bout » de leur démarche.

En aval de cette première étape, **l'opérateur en charge du suivi engage le travail d'accompagnement** selon ses propres outils et méthodologie.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes reçues. • Nombre de porteurs de projets engagés dans un accompagnement. • Nombre de porteurs de projets débouchant sur la création effective d'une entreprise. • Nombre d'entreprises créées existantes après 12 mois d'activité. • Nombre de personnes dégagant un revenu après l'ouverture de leur structure. • Nombre de porteurs de projets ayant retrouvé un emploi au cours de l'accompagnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à l'efficience des ratio « engagements de moyens / retombées en créations ». ▪ Veiller à mesurer les effets positifs connexes de l'action en reprise d'emplois.

Moyens et budgets prévisionnels

Coordination du dispositif (CAVO) et charges de prestations de l'opérateur ou coûts RH.
Charges de fonctionnement pour la logistique (espace, bureautique, documentation...etc.) sur site et au sein du service de rattachement.

Dans le cadre du « Territoire entrepreneurial » du PACTE, l'Agence pour l'Economie de l'Essonne (AEE) met à dispo des collaborateurs de l'agence spécialisés dans la création d'entreprise.

Financement

Droit commun : Action Réussir en Banlieue – CCIE, dispositif « Créajeunes » de l'ADIE, Essonne Active, Initiatives Essonne.

Crédits spécifiques :

- **Dispositifs CDC** (cf. Convention d'objectifs entre l'Etat et la CDC) :
« CitésLab » : cofinancement de la CDC d'un poste à hauteur de 30% dans le maximum de 140 000€ sur 6 ans (renouvelable une fois) / accompagnement à la création d'activités.
« PACE » : Point d'Accès à la création d'entreprise.
- **Dispositif ZFU / Territoires d'entrepreneurs.**
- **Crédits européens** : lieu ressources polyfonctionnel au sein de la BA sur le site « Thomson » (FEDER) et financement d'actions (FSE).
- **Etat** : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°2 : Dynamiser l'activité économique et entrepreneuriale des quartiers

Action n°9 : Créer des centres de lancement d'entreprises et aider au démarrage d'activités

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Développement Economique - Emploi
Partenaire(s) associé(s)	Essonne Active – Agence pour l'Economie en Essonne – CMA – CCI – Boutique de Gestion – ADIE – Bailleurs - Incubateurs sociaux – Caisse des Dépôts et Consignations
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les entreprises à peine créées sont souvent confrontées à un volume de charges incompressibles qui ne leur laisse pas toujours le temps de parvenir à un niveau seuil de viabilité : ainsi, près d'une entreprise sur deux ferme dans les deux ans qui suivent sa création. Par ailleurs, même lorsque celles-ci « tiennent », elles ne génèrent pas souvent des revenus suffisants pour que le chef d'entreprise y trouve son compte et poursuive son activité.

Compte tenu de ces constats, et dans la continuité de l'action portant sur l'accompagnement des porteurs de projets vers la création d'entreprise, il semble essentiel de créer des conditions permettant aux jeunes entreprises de bénéficier de charges réduites durant le lancement et le développement de leur activité. En mutualisant des postes de charges, notamment logistiques, en offrant des conditions attractives, la création d'une « pépinière de jeunes entreprises » pourrait répondre à deux objectifs : d'une part, **faciliter l'implantation d'entreprises au sein des quartiers réglementaires de la Politique de la ville** et d'autre part, **réduire le taux de fermeture durant les deux premières années d'exercice**.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir des conditions d'exploitation facilitant la viabilité de jeunes entreprises durant leur phase de lancement. ▪ Créer un lieu d'accueil et d'hébergement d'entreprises au cœur des quartiers réglementaires de la Politique de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le nombre d'entreprises présentes au sein des quartiers réglementaires. ▪ Développer le nombre d'emplois nouvellement créés au sein des quartiers réglementaires. ▪ Limiter le taux d'échec et de fermeture des entreprises créées depuis moins de deux ans.

Modalités opératoires

Mener une étude de faisabilité afin d'évaluer en amont les besoins du territoire et identifier les sites PDV pertinents.

Créer des Centres d'accueil et d'hébergement au sein des quartiers en direction des jeunes entreprises » offrant : des espaces de travail (postes), des fonctions mutualisées (accueil, secrétariat), des outils logistiques (téléphonie, reproduction), des espaces respectifs de stockage documentaire, une salle de réunion partagée, un réseau de compétences externes (conseil juridique, comptabilité, gestion) permettant aux structures de leur faire appel ponctuellement, fonction de leurs besoins réels, réduisant ainsi leurs charges respectives dans une logique d'économie d'échelle.

L'accès à ces prestations est soumis à des critères d'éligibilité : l'entreprise occupante doit exister depuis au plus deux ans, ou, si elle existe depuis plus longtemps, être en difficulté (bilan au solde négatif, procédure d'alerte...etc.). L'entreprise doit exercer dans des métiers du tertiaire, l'espace ne pouvant pas accueillir d'activités de production (fabrication).

L'accès à ces centres suit une grille tarifaire forfaitaire intégrant une part fixe suivant : sa quote-part de prise en charge des fonctions mutualisées (accueil), le nombre de m² nécessaires à son activité, et une part variable par la facturation d'actes (reproduction, par exemple).

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises candidates. ▪ Nombre d'entreprises hébergées. ▪ % de réduction de charges liées à l'implantation dans les centres de lancement (comparativement aux charges antérieures). ▪ Evolution du chiffre d'affaire par structure hébergée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier le respect des conditions d'éligibilité pour éviter des candidatures d'entreprises (par opportunisme) qui n'en ont pas réellement besoin. ▪ Vérifier la solvabilité réelle des entreprises occupantes pour garantir aux centres créés un équilibre de gestion et éviter les impayés.

Moyens et budgets prévisionnels

Investissement : suivant la localisation (en cours d'ingénierie). Plusieurs villes (quartiers réglementaires) peuvent être partenaires de l'action et créer ainsi respectivement des centres de lancement dans les quartiers.

Fonctionnement : le budget global des charges fixes doit être réparti avec 50% de prises en charge des pouvoirs publics, principalement par la mise à disposition de l'espace, et 50% à la charge des occupants.

Le niveau seuil prévisionnel fixe le nombre d'entreprises à 5 structures hébergées concomitamment (pour 100 m²).

Financement

Droit commun

Crédits spécifiques :

- **Dispositif CDC** « Centre d'affaires dans les quartiers Politique de la Ville » en matière d'étude de faisabilité et d'appui au démarrage d'activités.
- **Dispositif ZFU / Territoires d'entrepreneurs.**
- **Etat** : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°2 : Dynamiser l'activité économique et entrepreneuriale des quartiers

Action n°10 : Créer un guide des aides pour la création et le développement d'activités

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville, Développement Economique – Emploi et Communication
Partenaire(s) associé(s)	Essonne Active, Agence pour l'Economie en Essonne, Chambres consulaires...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

L'expertise et la spécificité des acteurs institutionnels de l'activité économique sont parfois méconnues du grand public : quelles sont les compétences, les prestations, les aides et soutiens proposés par les CMA, CCI, les organismes délégataires de services publics, quelles sont les mesures de droit commun occasionnant des remises de charges, des allègements fiscaux, des aides à la création et au développement...

La multiplicité des acteurs et leurs logiques respectives livre un panorama dans lequel les chefs d'entreprises, notamment ceux qui sont à la tête de petites structures, ont du mal à s'y retrouver.

Ce constat est d'autant plus dommageable que la fragilité des structures économiques, particulièrement celles qui viennent d'être créées, pourraient trouver des réponses à leurs difficultés si elles étaient mieux informées de l'existant.

La création d'un support « guide des aides » recensant les aides et leurs conditions d'accès permettrait incontestablement un meilleur fléchage et des orientations « en temps réel » vers les acteurs institutionnels compétents.

La constitution de ce catalogue des aides existantes, des prestations, s'apparente à un « mode d'emploi » et se donne pour objectif la vulgarisation et la simplification des conditions d'accès, tenant compte ainsi de la fréquence d'acteurs économiques (artisans, commerçants) autodidactes au sein des quartiers de la Politique de la Ville, et peu au faite des services et mesures de grandes institutions pouvant intervenir à leurs côtés.

Ce support sera mis à disposition des opérateurs en charge de l'accompagnement à la création d'entreprise et fera l'objet d'une formation spécifique dans le cadre de cet accompagnement.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les services (aides, mesures) proposés par les acteurs institutionnels de la vie économique. ▪ Faciliter l'accès aux services et prestations des pouvoirs publics et des consulaires en matière d'aide à la création, au maintien et au développement d'activité. ▪ Simplifier et vulgariser la sémantique institutionnelle et les notions techniques pour démocratiser la bonne compréhension des soutiens existants dans le cadre d'un « guide ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la connaissance des aides et des prestations institutionnelles au service des entreprises. ▪ Développer le taux d'usage des prestations institutionnelles. ▪ Répondre aux besoins des entreprises locales en matière de démarrage et de développement d'activités.

Modalités opératoires

Conçu comme un mode d'emploi, le guide des « aides et des services des acteurs institutionnels de la vie économique » a pour vocation de les faire connaître en les rendant accessibles (compréhensibles) au plus grand nombre.

Sa conception nécessite plusieurs étapes :

- Etablir le partenariat à partir d'une démarche volontaire de chaque acteur.
- Recenser les missions, les aides, les mesures de droit commun et les mesures spécifiques des acteurs institutionnels.
- Etablir un fléchage répondant à des situations types, au regard de leurs compétences, leurs expertises, leurs cœurs de métiers.
- Analyser leurs valeurs-ajoutées respectives, leurs complémentarités.
- Etablir les aides spécifiques destinées aux acteurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

La maquette sera soumise aux partenaires et testée auprès d'acteurs locaux (jeunes entreprise, artisans, commerçants) afin de vérifier son ergonomie et l'efficacité de sa simplicité.

La reproduction et la diffusion du « guide des aides » seront programmées en fonction du calendrier des actions d'accompagnement et d'aide au démarrage des porteurs de projets.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de partenaires pressentis.▪ Nombre de partenaires inscrits dans la démarche.▪ Délais de conception, de modification, de reproduction.▪ Nombre d'exemplaires créés et diffusés.	<ul style="list-style-type: none">▪ Evaluer l'impact de la création du guide sur le nombre de services, aides, prestations, sollicités par les entreprises.

Moyens et budgets prévisionnels

Création d'un support d'information : devis. Coût estimatif : 5 euros (unité) x 1000 exemplaires = 5 KE

Financement

- Droit commun :**
- Crédits spécifiques :** Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°2 : Dynamiser l'activité économique et entrepreneuriale des quartiers

Action n°11 : Soutenir l'implantation de structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville, Développement Economique – Emploi et Communication
Partenaire(s) associé(s)	Pôle Emploi, Missions Locales, MDS (RTISP), Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, services municipaux de l'Emploi
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

L'activité commerciale au sein des quartiers réglementaires de la Politique de la Ville est marquée par la désaffectation des petits commerces qui étaient présents lors de la construction des grands ensembles. Les causes de ces évolutions sont diverses : la composition sociale et la forte fréquence de foyers confrontés à des situations de grande pauvreté, les problèmes posés pour la sécurisation des locaux, et plus généralement l'incidence d'une image négative née du « sentiment d'abandon » (linéaires commerciaux en désuétude) d'éventuels repreneurs ou d'une zone de chalandise limitée, les clients potentiels n'habitant pas le quartier étant peu enclins à s'y rendre.

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), expression entrée dans l'usage courant, recouvre les entreprises organisées sous forme de coopérative, mutuelles, associations, ou fondations, dont l'offre de biens et services et le fonctionnement interne sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

En adoptant des modes de gestion participatifs et en pratiquant des tarifs attractifs, ces structures suivent également des règles quant à l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est quasiment inexistant et les résultats positifs sont réinvestis.

Cette approche économique à caractère social trouve plus encore sa raison d'être au sein des quartiers réglementaires avec la forte présence à proximité de foyers aux moyens limités : l'offre commerciale « solidaire » doit trouver des conditions d'implantation privilégiées pour exercer leurs métiers et proposer leurs offres de biens et services au plus proche de zones de grande précarité.

Par ailleurs, les structures relevant de l'ESS sont employeuses : près de 2,3 millions de personnes y travaillent, soit près de 10% de la population active. Elles seraient donc à même de constituer également un vivier d'emplois intramuros.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 a par ailleurs renforcé les moyens des ESS pour soutenir et développer le secteur en permettant notamment de sécuriser leur cadre juridique, en livrant de nouvelles règles relatives aux outils d'aide et de financement, en renforçant les capacités d'actions des salariés pour faciliter la reprise des entreprises.

Au regard de ces avancées, le Contrat de Ville peut investir pleinement ces nouvelles opportunités : **créer des conditions optimum d'implantation de structures intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire pourrait à la fois servir des logiques de développement de l'emploi au sein des quartiers réglementaires et tout autant de développement d'une offre adaptée à la situation socio-économique de leurs habitants.** La CAVO, membre fondateur du dispositif In'Ess 91, entend mobiliser pleinement ses ressources.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'implantation de structures relevant de l'ESS. ▪ Fédérer les partenaires du CDV pour proposer des conditions particulièrement attractives d'implantation et de développement de leurs activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la présence commerciale et l'offre de biens et services au sein des quartiers. ▪ Développer le nombre d'emplois intramuros.

Modalités opératoires

- **Créer un dispositif attractif d'aides et d'accompagnement pour l'implantation de structures de l'ESS au sein des quartiers.** Ce « pack attractivité », piloté par la CAVO, pour les entreprises en ESS pourrait être constitué des appuis suivants :
 - Des loyers modérés, voire des occupations uniquement contre charges durant leur première année d'exercice.
 - Prêt de matériels, mutualisation de moyens logistiques (informatique, téléphonie, reproduction, stockage...etc.) voire de postes (accueil, secrétariat,
 - Des relais initiés par les collectivités (villes, agglomération) au titre de la promotion (publicité quasi gratuite dans les supports d'information).
 - Des commandes et un soutien à l'activité engagés par les partenaires du CDV (bailleurs sociaux, communes) lorsque les entreprises en ESS exercent dans des secteurs connexes (dernier œuvre du bâtiment, entretien, espaces verts, services à la personne...etc.).
- **Promouvoir et diffuser** cette offre du « pack attractivité » auprès des organismes fédérateurs des structures en ESS.
- **Créer une bourse de locaux adaptés** à cette offre d'implantation.

Il est évident que certaines activités (tertiaires), comme par exemple celles des « Associations intermédiaires » (intérim social) seront plus faciles à accueillir que d'autres, comme celles nécessitant des espaces importants (achats d'occasion en ameublement ou en électroménager).

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apports en logistique et en matériels des partenaires du CDV au service de l'ESS. ▪ Nombre de structures candidates à une implantation intramuros. ▪ Nombre de structures implantées. ▪ Nombre d'emplois générés par ces implantations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à l'adaptation des charges et la viabilité des structures au terme des aides initiées au démarrage.

Moyens et budgets prévisionnels

Contributions en nature des partenaires du CDV.

Financement

- Droit commun**
- Crédits spécifiques :**
 - valorisation des moyens contributeurs dans le cadre des conventions d'exonération de TFPB.
 - Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

Education et Citoyenneté

- ✓ **Faciliter la prise d'autonomie des adultes**
- ✓ **Lutter contre le décrochage scolaire**
- ✓ **Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes**

EDUCATION ET CITOYENNETÉ

AXE N°1 : Faciliter la prise d'autonomie des adultes

Action n°12 : Créer des ateliers sociolinguistiques

Pilote	Service Politique de la Ville CAVO - Villes
Partenaire(s) associé(s)	CCAS - MDS - CAF - associations spécialisées – Conseil Départemental - ANLCI
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

- La forte fréquence de publics connaissant des handicaps linguistiques importants pose la question de l'efficacité des politiques publiques en matière d'accès à l'emploi, de suivi de la scolarité des enfants, et plus généralement d'autonomie dans la vie quotidienne. **62%** des demandeurs d'emploi des ZUS (source Pôle Emploi, INSEE) relèvent d'un **niveau inférieur ou égal au CAP-BEP**. Sans un travail de longue haleine d'acquisition linguistique, les capacités de ces publics à prendre de l'autonomie dans leur vie sociale restent empêchées.
- L'accompagnement des publics (par les travailleurs sociaux, écrivains publics...) connaissant des besoins importants d'alphabétisation engendre un coût important sans pour autant améliorer leur niveau d'autonomie.
- **Des actions sont déjà menées sur le territoire au titre de la lutte contre l'illettrisme et pour l'alphabétisation des adultes. Néanmoins, ces actions, leurs contenus et les approches pédagogiques, pourraient être harmonisées et s'inscrire dans une programmation mettant en exergue la complémentarité des programmes (séquences pédagogiques) et des niveaux de prérequis, pour préfigurer à terme, à partir des ateliers sociolinguistiques, une « plateforme sociolinguistique » au service de l'ensemble des quartiers.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'autonomie sociale et/ou professionnelle d'un public non francophone par l'acquisition des savoirs de base linguistiques nécessaires à son insertion, à la réalisation d'activités courantes de la vie quotidienne. La finalité est l'apprentissage du Français fonctionnel. ▪ Permettre la maîtrise « rapide » du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, pour les publics les moins autonomes, et réduire ainsi de façon induite les charges d'accompagnement dans l'accès au droit. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétablir l'égalité des chances par la levée des handicaps linguistiques, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi et à la formation ou de pouvoir suivre la scolarité de son enfant.

Modalités opératoires

Étape 1 : repérage du partenariat.

Mise en synergie des acteurs, des compétences, recensement des dispositifs existants et des actions actuellement menées.

Étape 2 : repérage du public et des besoins langagiers.

L'action démarrera par une information collective à l'issue de laquelle le public sera évalué. Des tests permettront d'identifier le niveau des participants.

Étape 3 : lancement de l'action.

Tenue d'ateliers linguistiques.

Les contenus pédagogiques proposés se déclinent en axes distincts :

- communiquer à l'oral et à l'écrit dans le cadre de sa vie sociale.

- maîtriser les situations de la vie quotidienne exigeant la compréhension du langage (ex : livret et bulletin scolaire, « provenance / destination », à la gare, réserver un billet ; poster un courrier ; utiliser toutes les fonctions écran des services publics, consulter un compte sur Internet...)
- s'informer et construire un point de vue à travers les médias (revue de presse, recherche d'information complémentaires).
- se situer dans l'espace et le temps (lire une carte, estimer un temps de trajet).
- naviguer sur internet et utiliser les automates (borne CAF, écran de distributeurs automatiques de billets...).

La finalité n'est pas la maîtrise formelle de la langue française (orthographe, grammaire...) mais de comprendre le sens des vocables et pouvoir se faire comprendre afin de devenir autonome dans des situations récurrentes de la vie quotidienne. Les supports seront donc spécifiques à un public adulte et se baseront sur les démarches liées à la « vie courante ».

Des sorties dans des espaces socioculturels et institutionnels (banques, services municipaux, CAF, sécurité sociale, écoles, gares, arrêts de bus, musées, bibliothèques, médiathèques,...) seront organisées. Les apprenants devront connaître le fonctionnement et l'utilisation de ces lieux. Leur mobilité en situation réelle sera privilégiée.

Ces ateliers sociolinguistiques préfigurent à terme la création d'une plate-forme linguistique.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes repérées dans leurs besoins sociolinguistiques. ▪ Nombre de personnes ayant suivi un atelier. ▪ Evaluation individuelle des acquisitions (compétences sociales / compétences linguistiques). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trouver des modalités opératoires (lieu, horaires, fréquence) qui n'excluent pas les actifs, dont une part importante relève de niveau VI (nomenclature DDTEFP – inférieur ou égal au niveau de 3^{ème} de collège).

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains :

- Formateur (2/5^{ème} TP) : dispenser les cours.
- Coordinateur (1/5^{ème} TP) : ingénierie, partenariat, suivi et évaluation de l'action.
- Sorties pédagogiques : intégrées au programme et aux financements.
- fournitures / supports pédagogiques : supports fournis par le prestataire, fournitures d'activités et moyens logistiques pris en charge par le CCAS, maître d'ouvrage.

Moyens matériels : salle, rétroprojecteur, postes informatiques.

Budget total : 27 000 €

Financement

- Droit commun** : Conseil Départemental au titre du RSA, CCAS, CAVO, DDCS au titre du BOP 104
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

EDUCATION ET CITOYENNETE

AXE N°1 : Faciliter la prise d'autonomie des adultes

Action n°13 : Créer un point d'information et d'espace d'initiatives pour les parents

Pilote	CAVO - Service Politique de la Ville, Communes, CAF, MDS
Partenaire(s) associé(s)	Education Nationale, Associations, PMI/API/Enfance du Conseil Départemental
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les moins de 25 ans constituent environ 40 % des habitants des quartiers réglementaires de la Politique de la Ville, tandis que cette même tranche d'âge représente à peine plus de 30 % de l'ensemble de la population. Cet écart important souligne les besoins quotidiens de quartiers très jeunes et auxquels doivent répondre les services destinés aux enfants, aux jeunes, à leurs parents : crèches, garderies, ATSEM, lieux d'accueil et structures d'animation, écoles et services périscolaires. La jeunesse est porteuse de dynamisme et d'activités, tout autant elle induit des charges importantes en matière de services public.

Ce constat met en exergue les besoins des parents tant en matière de logistique (garde, transport) que d'accompagnement éducatif pour les foyers rencontrant des difficultés liées à leurs enfants : scolaires, comportementales...

Les enfants des quartiers PDV enregistrent 68% de taux de réussite au brevet des collèges : près d'1 enfant sur 3 n'a pas le niveau d'entrer en seconde générale, tandis que ce % est de 74% (en moyenne) pour les villes intégrant les quartiers et que la moyenne départementale est de 79%.

64% des enfants bénéficiant des actions intégrées au CLAS résident en Zone Urbaine Sensible.

45% des familles monoparentales des villes résident au sein des quartiers réglementaires (source CAF 2012).

Ce vocable de « monoparentalité » masque les réalités « sexuées » (genre) des parents isolés : 87% sont des femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s).

Conséquence directe, les problématiques de garde des enfants en bas âge impactent fortement l'accès à l'Emploi de ces femmes, notamment celles relevant de bas niveaux de qualification (plus de 60%) et donc plus exposées, en raison d'emplois peu qualifiés, aux horaires décalés, composés. Ces situations mettent en exergue le manque de mode de garde adapté (en horaire et en tarification) pour ce public aux revenus très souvent limités (un seul salaire). Ces situations sont durables car les familles monoparentales sont souvent « captives » du parc de logement sociaux : compte tenu des exigences des agences immobilières pour l'accès au parc de logements privés (gagner de trois à quatre fois le montant du loyer), ces femmes vivant seules avec leurs enfants ne peuvent pas habiter ailleurs.

40% des foyers percevant des allocations familiales résident au sein des quartiers réglementaires.

Les mesures d'accompagnement relevant de la médiation familiale (au sens des REAAP) a connu une croissance de +56% de 2006 à 2011, marquant une forte augmentation des besoins des familles et également de l'offre des acteurs de la médiation.

Les acteurs professionnels de l'Education indiquent de façon unanime la très faible proportion de parents présents aux initiatives et animations qui leur sont pourtant destinées : qu'il s'agisse de réunions de parents d'élèves, de leur représentativité au sein des Conseils d'Ecole, ou d'animations spécifiques portées par les établissements scolaires ou les villes, force est de constater les grandes difficultés rencontrées par les acteurs pour fédérer les parents et les ancrer dans des relations pérennes, particulièrement pour les parents habitants les quartiers PDV. On observe une fréquence très importante (plus de 25%) de parents rencontrant des difficultés linguistiques qui handicapent nettement leurs capacités à être en lien avec les institutions et en premier lieu l'Ecole.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un lieu ressources au service des familles et des parents. ▪ Orienter les publics accueillis auprès des services compétents au regard de leurs besoins. ▪ Proposer des animations conviviales pour faire connaître le PIF et fidéliser les relations entre services ressources et publics. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la visibilité des soutiens disponibles en réseaux auprès des parents. ▪ Optimiser les retombées des actions et dispositifs existants en les faisant connaître du public.

Modalités opératoires
<p>Elles s'appuient sur des principes fondateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revaloriser le rôle et les capacités des parents, premiers éducateurs de leurs enfants. ▪ S'adresser à toutes les familles et pas seulement aux familles « à problèmes ». ▪ S'appuyer sur les actions existantes et développer de nouvelles initiatives. ▪ Les parents doivent être coproducteurs des initiatives de soutien à la parentalité. <p>Comme il n'est pas possible de fixer des normes « figées » à l'exercice de la parentalité, l'approche des partenaires du Contrat de ville est d'investir les dimensions les plus concrètes des problématiques rencontrées par les parents à partir d'un lieu centralisateur d'offre d'informations et de méthodes d'animations fondées sur les échanges de groupe (réunions collectives, conférences débat) et la prise en charge d'accompagnements individualisés, notamment au moyen des dispositifs de Réussite Educative.</p> <p>Pour finir, les modalités de prises de contact privilégieront la convivialité (goûters, moments festifs...) pour faire connaître ce lieu d'ancrage.</p> <p>Les thématiques investies par ce « Point d'Information des Familles » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accompagnement scolaire. ▪ La scolarisation et la lutte contre l'absentéisme. ▪ L'éducation à la santé et la lutte contre les addictions. ▪ L'éducation affective et sexuelle. ▪ Les sanctions éducatives à la maison et à l'école. ▪ L'usage d'Internet et du téléphone portable. ▪ L'éducation civique. ▪ La prévention routière. <p>Et directement auprès des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte contre l'illettrisme ▪ Le rapprochement entre les parents et les établissements scolaires.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
	Veiller à tenir compte des missions prioritaires du Conseil Départemental concernant la prévention et la protection de l'enfance.

Moyens et budgets prévisionnels

Financement
<input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : CAF, CD au titre du REAAP, Education Nationale (dispositifs au sein des établissements). <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : Etat, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

EDUCATION ET CITOYENNETE

AXE N°2 : Lutter contre le décrochage scolaire

Action n°14 : Pérenniser les dispositifs de Réussite Educative

Pilote	Etat, Communes
Partenaire(s) associé(s)	Education Nationale, CAF, Conseil Départemental, lieux d'accueil parents/enfants, clubs coup de pouce
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les actions initiées dans le cadre des P.R.E (Programme de Réussite Educative) ont mis en exergue des principes d'intervention partagés : avec la prise en compte de la globalité de l'environnement de l'enfant et de sa famille, avec la mise en place de parcours adaptés aux besoins de chaque enfant au moyen d'équipes pluridisciplinaires, avec la mise en œuvre d'accompagnements individualisés en dehors du temps scolaire, avec également la menée d'actions collectives dédiées à la Santé, à l'accès à la Culture..., avec enfin l'association des familles aux préconisations et aux services délivrés.

Au regard des bilans d'activités et de l'évaluation des modalités opératoires au niveau local, **la question des moyens délégués, de leur pérennisation, est au cœur des orientations du Contrat de Ville et de la volonté des communes partenaires de poursuivre et renforcer le travail engagé auprès de enfants et de leurs familles.** Si certaines actions méritent un examen approfondi et peut-être des adaptations, les partenaires réaffirment leurs engagements communs et respectifs pour **œuvrer dans la durée et engager les moyens nécessaires à la prévention du décrochage scolaire.**

Tandis que les logiques institutionnelles invitent à une harmonisation égalitaire des moyens consacrés à ces objectifs, à partir de « moyennes nationales », il convient de rappeler la spécificité et les caractéristiques des enfants en difficultés scolaires résidents de zones urbaines : la fréquence haute de parents confrontés à des handicaps linguistiques importants dans leurs relations à l'Ecole (notamment à l'écrit) souligne la nécessité d'associer des compétences connexes (traducteurs, travailleurs sociaux...) au sein du réseau partenarial des PRE, ces constats entraînant objectivement des charges supplémentaires en réponse à ces besoins, ce indépendamment des moyennes nationales ou régionales constatées.

Par ailleurs, les communes confrontées à une réduction importante de leur périmètre réglementaire, donc du nombre d'enfants éligibles à un accompagnement individualisé, ont besoin d'un « temps de transition » pour leur permettre d'achever les parcours déjà engagés, avec pour perspective une progressivité adaptée pour réduire le nombre d'enfants suivis.

Un travail de rationalisation et d'optimisation des moyens délégués semble nécessaire et préalable, sans toutefois compromettre l'efficacité des actions engagées et poursuivies : qu'il s'agisse de prévention du décrochage scolaire, de relations et de communication intrafamiliales, de rapprochements opérationnels entre les acteurs professionnalisés de l'Education, **les objectifs des pouvoirs publics et les annonces gouvernementales pour lutter contre les effets de ghettoïsation et de concentration géographique des difficultés scolaires et éducatives, exigent des réponses fortes en y consacrant des moyens durables et sécurisés.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une évaluation quantitative et qualitative des PRE. ▪ Définir des priorités et une programmation à échelle communautaire. ▪ Optimiser les modalités opératoires de délivrances des services. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rationaliser les moyens, les modalités opératoires et recentrer les PRE sur des priorités clairement établies et partagées. ▪ Amortir la réduction des moyens pour les quartiers aux périmètres resserrés par le dégagement de marges de manœuvre.

Modalités opératoires

- **Evaluer les actions** actuellement engagées au sein des PRE au regard des moyens qui y sont consacrés et des résultats observables.
- **Etablir un champ de priorités**, en fonction : des actions devant être nécessairement poursuivies, des actions pouvant être adaptées, des actions pouvant être abrogées.
- **Définir un programme d'actions partagées pouvant donner lieu à une mutualisation des opérateurs**. Les évolutions proposées porteront une attention particulière à l'harmonisation qualitative (niveaux des intervenants en AID, nombre d'enfants suivis par référent) des PRE sur l'ensemble du territoire.
- **Maintenir des actions spécifiques à chaque site**, suivant les orientations communales et les différences du cadre partenarial et de son contexte, fonction des autres actions et dispositifs locaux initiés.
- Accompagner les communes dans une période transitoire permettant d'achever les parcours actuellement engagés.
- Envisager le cas échéant des postes de charges mutualisés : coordination, logistique de transport...
- **Associer de nouveaux partenaires (CAF, CG91) pour élargir les surfaces financières nécessaires en réponse aux besoins du terrain.**

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution de la programmation (nature des actions, fréquence). ▪ Evolution des budgets délégués. ▪ Nombre d'enfants suivis en file-active. 	Harmoniser tout en reconnaissant des spécificités locales pouvant donner lieu à des déclinaisons variables.

Moyens et budgets prévisionnels

En attente de confirmation du cadre budgétaire proposé.

Financement

- Droit commun** : communes.
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

EDUCATION ET CITOYENNETE	TT-J
AXE N°2 : Lutter contre le décrochage scolaire	
Action n°15 : Organiser l'émergence de parcours éducatifs et culturels en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles	

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville, Communes
Partenaire(s) associé(s)	Inspection Académique, Directions d'Établissements, CAF, Prévention Spécialisée, Conseil Départemental, PRE, Délégué du Préfet, écoles de musique, services supports de la CAVO
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic
<p>Le développement des actions concourant à la réussite éducative sur le territoire nécessite d'y ajouter des interventions complémentaires cadrées dans le temps périscolaire et extrascolaire, et ainsi faire émerger de nouveaux supports d'apprentissage et d'expression.</p> <p>Selon les analyses des équipes pédagogiques de l'Education Nationale ainsi que des acteurs œuvrant sur ce champ, des élèves sont en difficultés d'apprentissage car les notions et compétences langagières appréhendées dans un cadre scolaire sont insuffisamment reliées à des pratiques exercées sur le temps périscolaire et extrascolaire dans l'environnement familial et social.</p> <p>Ce constat appelle ainsi à renforcer les actions favorisant les pratiques culturelles dès lors qu'elles sont rattachées à la notion de réussite éducative et d'épanouissement plus global.</p> <p>De fait, il apparaît important de créer les conditions de pratiques formalisées de la culture, avec la famille, afin d'encourager la capacité des enfants et des jeunes à renforcer leurs capacités de compréhension, d'analyse, d'esprit critique et d'expression.</p>

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les opportunités de pratiques et d'expériences culturelles pour les jeunes de 6 à 18 ans et leurs familles afin de favoriser les conditions d'apprentissage scolaire et de réussite éducative. ▪ Identifier le réseau d'acteurs compétent à l'échelle de l'agglomération. ▪ Organiser des parcours culturels pouvant favoriser l'émergence de nouveaux supports d'apprentissage. ▪ Faciliter l'accès aux initiatives et infrastructures consacrées aux pratiques culturelles. ▪ Favoriser le développement de pratiques artistiques autonomes. ▪ Développer les liens parents-enfants dans la pratique de la langue autour de pratiques culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'appropriation des pratiques culturelles par les enfants et leurs familles. ▪ Développer leur implication dans le processus d'apprentissage. ▪ Augmenter la fréquentation des équipements par les habitants des quartiers prioritaires.

Modalités opératoires
<p style="text-align: center;">1- Recenser et fédérer les acteurs ressources dans le champ des actions culturelles</p> <p>Les initiatives des associations et des services communaux pour la découverte de pratiques culturelles, de visites ou séjours à dimension culturelle sur le territoire lors des temps périscolaires et extrascolaires pourraient être optimisées. A cet effet, il est préalable de pouvoir recenser l'ensemble des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visant à l'initiation, la découverte ou l'approfondissement de pratiques culturelles, - organisant des visites ou fréquentation de lieux culturels (spectacle vivant, musées, architecture-patrimoine, cinéma...), - accompagnant des jeunes et/ou des familles, - associant apprentissage langagier et initiation culturelle. <p>Ce recensement, compilé dans un guide des initiatives en matière culturelle a pour objectif de repérer les ressources du territoire, communiquer auprès des partenaires en mesure d'orienter du public (notamment la CAF,</p>

le Conseil général) et de partager les pratiques. Dans un second temps, la constitution locale des acteurs intervenant afin d'échanger sur les pratiques d'accompagnement des publics à la découverte de pratiques culturelles, identifier les besoins et problématiques rencontrées. A terme, ce réseau constituera une instance de suivi des projets.

2- Organiser des parcours culturels pour les jeunes et leurs familles

La mise en réseau des acteurs doit permettre de générer de nouveaux projets porteurs de parcours culturel et social en direction des jeunes et des familles. Il s'agit ainsi de considérer que les projets portés dans le cadre de la Politique de la Ville doivent intégrer :

- l'organisation d'un accompagnement pédagogique autour de plusieurs thèmes culturels (musique, spectacle vivant, architecture, arts graphiques...) qui privilégiera la constance de la programmation plutôt que des actions ponctuelles.
- l'orientation des publics et la communication peut être à l'initiative directe des opérateurs et directement en lien avec les établissements scolaires et les PRE.
- la mise en place d'outils de suivi de parcours visant à mesurer l'évolution de l'attrait des jeunes pour les pratiques culturelles et l'évolution de leur motivation pour l'apprentissage scolaire.

3- Mobiliser les ressources « supports » de l'Agglomération pour l'organisation d'actions

L'Agglomération pourra mobiliser les réseaux de compétences et les services du territoire pour la réalisation des projets « parcours culturels » (équipements culturels, service Transport afin de favoriser les déplacements des jeunes et des familles sur les sites, service Communication pour faciliter l'édition l'information).

4- Organiser des temps de restitution/actions évènementielles

Au terme des parcours éducatifs, l'Agglomération pourra organiser une action évènementielle.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets « parcours culturels » portés sur le territoire. ▪ Nombre de jeunes 6-12 et 13-18 ans participants aux parcours. ▪ Nombre de parents participants. ▪ Nombre de partenaires mobilisés. ▪ Analyse des questionnaires d'entrée et de sortie du parcours : évaluation de l'attrait des jeunes pour les pratiques culturelles, évaluation de la motivation pour l'apprentissage. 	<p>Associer en amont de la définition du parcours culturel les représentants de l'Education Nationale.</p> <p>Définir des supports de communication adaptés et attractifs auprès des jeunes et des parents.</p>

Moyens et budgets prévisionnels

En cours d'élaboration.

Financement

Droit commun

Crédits spécifiques : Politique de la Ville, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

AXE N°3 : Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes

Action n°16 : Promouvoir la citoyenneté auprès des plus jeunes

Pilote	Communes, services jeunesse, MJC, structures d'animation.
Partenaire(s) associé(s)	MDS, Prévention Spécialisée, TICE – <i>en cours d'élaboration</i>
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La Citoyenneté est une notion large et difficile à appréhender pour les plus jeunes. La citoyenneté est souvent entendue dans sa dimension réduite de l'accès à la nationalité. Il convient donc de traduire la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes afin que les enfants et les jeunes adultes puissent l'appréhender et se l'approprier.

Force est de constater en premier lieu la **méconnaissance des institutions et des « règles de la Cité »**. Un travail spécifique d'acquisition des connaissances de base de l'organisation de la vie démocratique et de la répartition des pouvoirs semble préalable. Par ailleurs, les jeunes sont peu enclins à s'exprimer alors que la liberté d'expression est une dimension essentielle de la vie du Citoyen, **les espaces d'écoute et de diffusion de la parole des plus jeunes restant le plus souvent à créer.**

Pour finir, les cadres d'initiatives collectives sont porteurs des valeurs citoyennes : les associations, syndicats, partis politiques, attendent un renouvellement générationnel qui n'existera pas sans une volonté forte et un travail éducatif de longue haleine. Inviter les jeunes à se fédérer et proposer des initiatives relevant de l'intérêt public, comme **la promotion du bénévolat, est un terrain de promotion de la citoyenneté particulièrement structurant et éducatif.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître les institutions et les règles du « vivre ensemble ». Pouvoir s'exprimer. Promouvoir les initiatives collectives relevant de l'intérêt général et la solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser aux valeurs qui fondent la citoyenneté. Traduire en actes la participation des plus jeunes à la vie démocratique.

Modalités opératoires

Les structures d'accueil d'enfants et de jeunes s'inscrivent dans une démarche recouvrant trois dimensions opérationnelles : sous forme de jeux, ou rallyes, ils sont invités à acquérir des connaissances institutionnelles nécessaires. Comment fonctionne la démocratie ? Quelles sont les missions de l'Etat, des collectivités ? A partir de quelles règles et principes sont régies les valeurs de Laïcité et de la liberté d'expression ? Autant de questions, sujets, qui fondent une « culture Citoyenne ».

Les mêmes structures sont invitées à **proposer des espaces d'expression** (boîtes à idées, « vidéo-maton »...etc.) durant des temps définis afin de permettre aux jeunes qui le souhaitent de pouvoir partager leurs avis, opinions, émettre des critiques, et tout autant proposer des projets.

Une sélection des expressions les plus pertinentes ou intéressantes fait l'objet d'un film de synthèse diffusé aux élus et décideurs publics.

En aval de ce **travail de sensibilisation**, peut être initié un « cadre d'initiatives » permettant à des enfants ou des jeunes structurés en « collectifs » de réaliser leurs projets si ceux-ci s'inscrivent dans le champ de l'intérêt public et de la Solidarité.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants et de jeunes touchés par les actions « connaissance des institutions ». • Nombre d'enfants et de jeunes ayant produit une expression individuelle. • Nombre d'enfants et de jeunes ayant proposé une initiative d'intérêt général. • Nombre d'initiatives d'intérêt général réalisées portées par des jeunes. • Nombre de jeunes recensés nouvellement impliqués dans une structure collective (associations, syndicats de lycéens, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eviter la multiplication et l'émiettement des actions de terrain en fédérant les acteurs autour d'un même calendrier. ▪ Respecter les prérogatives de chacun en permettant aux structures opératrices de s'emparer (ou non) de tout ou partie de l'action.

Moyens et budgets prévisionnels
En cours de chiffrage

Financement
<input type="checkbox"/> Droit commun : <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : Politique de la Ville, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

AXE N°3 : Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes

Action n°17 : Créer une « Université Populaire de la Citoyenneté »

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville, Communes, Etat
Partenaire(s) associé(s)	<i>En cours d'élaboration</i>
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les publics résidents des quartiers d'habitat social, jeunes comme adultes, méconnaissent souvent les institutions : certains pensent que le Maire dirige le commissariat, d'autres ignorent ce qu'est une majorité relative, et la plupart ne maîtrise pas les champs de compétences des collectivités. **Difficile d'exercer pleinement sa citoyenneté sans connaître les rudiments des responsabilités publiques et des règles qui fondent le vivre-ensemble.**

La fréquence importante de résidents issus de l'immigration, confrontés parfois à des handicaps linguistiques, ainsi que de jeunes adultes en situation d'échec scolaire, exige des efforts pour la **transmission de « savoirs » propres à la Citoyenneté**, et en premier lieu la **connaissance des institutions et de leurs fonctionnements, des principes républicains dans l'Histoire du droit**

A cette fin, il n'existe pas de lieu d'ancrage pour centraliser des animations relevant de l'Education populaire.

Par ailleurs, la création de « Conseils Citoyens », obligation faite par la loi, pour développer la participation des habitants, nécessite un niveau suffisant de maîtrise de la sémantique institutionnelle : une majorité d'habitants pense encore que la « Politique de la Ville » signifie la politique communale, montrant ainsi l'importance du travail à accomplir.

Enfin, la société civile constate la stigmatisation de populations, parfois « boucs émissaires », l'accentuation des replis communautaires et la banalisation du racisme. Partant du principe que les rejets s'appuient sur des préjugés, l'UPC entend investir pleinement un troisième axe d'intervention : la **découverte des cultures et la promotion de la mixité interculturelle.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des animations, conférences débats, d'Education populaire. ▪ Développer la connaissance des institutions. ▪ Faciliter la prise d'autonomie des citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'éducation populaire. ▪ Faciliter la création des Conseils Citoyens. ▪ Promouvoir les différences culturelles et la mixité.

Modalités opératoires

- Au sein d'un même espace, au sein du quartier, sont proposées **des conférences-débats, des animations, des expositions...etc. portant sur trois thématiques structurantes : mieux connaître les institutions et les principes qui fondent le vivre-ensemble (citoyenneté, laïcité, démocratie), comprendre les problèmes posés par les inégalités et les discriminations, découvrir les différences culturelles et promouvoir la mixité.**
- Une programmation d'animations (calendrier et intervenants) sera définie en amont, et, considérant que les villes dédieront un lieu à cet effet, et pourra être partagée par l'ensemble des quartiers.

- Le pilotage et la coordination seront pris en charge par la CAVO, les villes, l'Etat et s'appuieront sur des personnes ressources (enseignants, experts, témoins...etc.) pour que la pédagogie et le niveau de vulgarisation proposés soient adaptés aux publics reçus.
- Les objectifs fixés pour la première année sont de réaliser une « animation phare » chaque mois.
- Chaque rencontre de l'UPC suppose : une **action de communication** pour faire venir le public, un support pédagogique remis à l'issue synthétisant les principales notions ou acquisitions proposées.
- Les **passerelles entre les actions relevant des « Ateliers socio linguistiques » et l'UPC seront intégrées à l'ingénierie de programmation.**

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de débats, exposés, animations réalisés à destination du public. ▪ Nombre de personnes présentes à ces animations. ▪ Taux de fidélisation du public ▪ Nombre de demandes de sujets spécifiques émanant du public. ▪ Questionnaire de satisfaction des usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eviter tout prosélytisme politique, culturel ou religieux. ▪ Créer un cadre convivial qui se démarque du « cours magistral » et qui favorise l'expression du public.

Moyens et budgets prévisionnels

Selon la programmation (en cours d'ingénierie) et les charges de prestations (intervenants, supports pédagogiques.). De l'ordre de 500 euros par animation (x12) : 6000 euros à l'année.

Financement

Droit commun :

Crédits spécifiques : Politique de la Ville, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

EDUCATION ET CITOYENNETE

AXE N°3 : Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes

Action n°18 : Sensibiliser les agents des services publics et leurs partenaires aux valeurs de la laïcité

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville, Communes
Partenaire(s) associé(s)	Education Nationale, autres services publics ou parapublics, MDS, associations
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les agents des services publics, particulièrement ceux dont les fonctions s'exercent au contact du public, sont de plus en plus souvent confrontés à des difficultés liées à l'obédience de certains usagers et à des situations qui les situent « en rupture » avec des pratiques professionnelles conformes aux valeurs de la laïcité.

Personnels intervenant au sein des cantines scolaires, dans les centres de loisir, ATSEM, agent d'accueil..., **chaque agent est dépositaire de positions réglementaires incarnant les valeurs et les principes de laïcité.**

A titre d'exemple, les menus proposés dans les écoles ont pour première exigence qualitative l'équilibre nutritionnel et n'ont pas vocation à s'adapter à des préceptes religieux. Ainsi, l'équilibre requis (viande et légumes) constitue l'offre pour tous de l'école républicaine et de la commune, en charge des cantines et des offices. Les concessions déjà existantes et relatives au poisson le vendredi, ou encore à la possibilité de manger autre chose que du porc lorsque le menu en propose, n'ont pas vocation à être étendues.

Egalement, certaines attitudes adoptées par certains agents eux-mêmes (refuser de serrer la main d'un homme pour une femme ou même parfois d'être présents ensemble dans une même pièce) sortent du champ de la Laïcité et de leurs devoirs, au regard de ce que suppose leur statut.

Dans le cadre de réunions déjà initiées de « sensibilisation et de formation » sur les préceptes de la Laïcité, **force est de constater que de nombreux agents ignorent ce que recouvre concrètement ce vocable et sa définition précise.** En conséquence, lorsque ceux-ci sont confrontés à des situations tendues, sans réels repères, ils ont besoin d'être sécurisés et confortés dans leurs pratiques au contact du public à partir de ce qu'il est possible d'accepter ou non réglementairement.

A partir de leurs positions statutaires, comme agents des services publics, entre devoir constitutionnel de neutralité et obligations professionnelles, ces sessions de sensibilisation et de formation ont pour objectifs :

- de partager de mêmes signifiants et maîtriser ce que recouvre la Laïcité, non pas dans un débat d'opinion mais dans une approche pragmatique qui décrit ce que suppose la séparation des églises et de l'Etat dans le travail d'un agent de la fonction publique.
- d'harmoniser les attitudes et les positions prises par tous les agents dans des situations de rupture avec les principes de Laïcité lorsque des demandes spécifiques leur sont adressées pour « adapter » la nature ou les modalités de délivrance de services à des croyances.

Si la Laïcité est souvent entendue comme un espace de libertés de culte et de droits affirmés pour les croyants, il semble désormais **nécessaire de rappeler qu'il s'agit également d'un cadre strict de préservation de préceptes confessionnels au sein de l'espace public.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les agents à leurs droits et devoirs et aux règles de la Laïcité. ▪ Partager une même définition de la Laïcité dans ses principes. ▪ Former les agents aux pratiques professionnelles conformes à la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécuriser les agents dans leurs pratiques en situation de « tension » ou de « heurts » au contact des usagers. ▪ Affirmer les valeurs communes d'indifférenciation et de neutralité dans le champ des services publics.

Modalités opératoires

- **Recenser les situations professionnelles mettant en difficulté les agents de la fonction publique** au regard de demandes, de pratiques, en rupture avec le cadre laïc de la loi républicaine.
- **Définir un programme de « sensibilisation – formation »** mettant l'accent sur les définitions, les principes et les pratiques conformes au cadre réglementaire des missions de services publics.
- Proposer ce programme dans le cadre d'un « plan de formation » dédié à la Laïcité spécifique aux missions de services publics et à l'adresse de tous les agents.

Ce travail de réaffirmation des valeurs, des principes et des pratiques, s'inscrit en priorité dans le champ des pratiques professionnelles. Il a toutefois vocation à s'étendre à d'autres acteurs, notamment les structures associatives intervenant en délégation de services publics (MJC par exemple) ou connexes avec les missions d'intérêt général (Conseils Citoyens).

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'agents ayant suivi une session de « sensibilisation – formation » portant sur la Laïcité. ▪ Evaluation des acquisitions au regard des pratiques, notamment en situation conflictuelle avec les usagers. 	Eviter de stigmatiser toute obédience.

Moyens et budgets prévisionnels

En cours d'élaboration.

Financement

Droit commun :

Crédits spécifiques : Politique de la Ville, Conseil Régional au titre des crédits « Actions politique de la ville », ...

AXE N°3 : Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes
Action n°19 : Le sport comme vecteur de cohésion sociale et d'apprentissage de la citoyenneté

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville, Communes
Partenaire(s) associé(s)	Villes, Associations, Conseil Départemental, Conseil régional, CDTE, fédérations sportives...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le Val d'Orge est équipé d'équipements sportifs (centre aquatique, 3 piscines, une halle de skate, stades, gymnases, terrains d'accès en libre-service « City stade », plateaux sportifs...), d'une offre de loisirs offrant une variété de pratiques.

De même, le territoire est doté d'un tissu associatif riche, parfois de haut niveau (ex. : SGS Judo compte plus de 500 licenciés, est le meilleur club de France tous niveaux confondus. Le club est situé au cœur d'un des quartiers prioritaires : les Aunettes à Sainte-Geneviève).

Les choix politiques opérés pour la localisation des infrastructures sportives et culturelles ont privilégié la mixité inter quartiers et les liens entre usagers de toute provenance en offrant une haute qualité de réalisation de telle sorte que l'ensemble de la population s'approprie ces équipements. Cette démarche affirme la cohésion urbaine et sociale de la Politique de la ville menée sur le territoire.

Plusieurs initiatives ont été portées par les communes, la CAVO, les associations et autres partenaires locaux, pour faciliter l'accès à la pratique sportive des habitants des quartiers en Politique de la Ville et tout particulièrement des jeunes.

Convaincue de la contribution du sport aux valeurs de fraternité, de respect, de fair-play contribuant à l'éducation et à l'apprentissage de la citoyenneté, la CAVO, en partenariat avec les services Jeunesse des communes, le Comité Départemental de Triathlon et le Conseil général, a mis en place le *Tria Cités depuis près de dix ans*. Cette action, en direction des jeunes des quartiers, a pour ambition de valoriser l'effort et la mixité de genre et de lieu, de transmettre les valeurs inhérentes au Sport (respect des règles, esprit d'équipe et de solidarité, dépassement de soi, persévérance...). Elle vise également la découverte de pratiques sportives moins connues et peu pratiquées (natation, sport de glisse, triathlon...).

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redynamiser le dispositif Tria Cités en y développant l'éducation aux valeurs républicaines. ▪ Pérenniser les sessions d'apprentissage à la pratique de la natation. ▪ Favoriser les échanges des jeunes inters quartiers et inter villes ▪ Consolider un réseau d'acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des équipements sportifs par les habitants des quartiers prioritaires.

Modalités opératoires

- Identifier des créneaux (vacances, week end) permettant d'organiser des manifestations exceptionnelles dont l'objectif est la découverte de sports peu pratiqués et ainsi drainer de nouveaux publics.
- Identifier les équipements à même d'accueillir ces manifestations. Une attention particulière sera portée intégrer ces événements dans le calendrier et les créneaux d'usage des clubs. Ces indicateurs permettront de cerner le cadre de faisabilité de ces nouvelles actions.

Ces manifestations donneront lieu à un travail particulier pour motiver le sponsoring privé et ainsi affermir les liens entre les acteurs du tissu économique et les pratiquants.

Les services des sports des communes, en collaboration avec la CAVO, élaborent une programmation répondant à l'ensemble de ces objectifs.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de manifestations – actions organisées.▪ Nombre de jeunes fréquentant.▪ Nombre de nouveaux inscrits dans des clubs à l'issue.	<p>Veiller à la mixité garçons / filles.</p> <p>Intégrer une dimension intergénérationnelle (ex. encadrement).</p>

Moyens et budgets prévisionnels

En cours d'élaboration.

Financement

- Droit commun** : CNDS, Fédérations sportives, sponsoring privé...
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville, Conseil Départemental,

Prévention de la délinquance et Accès aux droits

✓ Définir une stratégie de lutte contre la délinquance et la récidive

✓ Prévenir les violences

✓ Renforcer l'accès aux droits

AXE N°1 : Développer la prévention précoce

Action n°20 : Favoriser les liens inter-quartiers et intercommunaux entre enfants

Pilote	Communes, Etat, Education Nationale
Partenaire(s) associé(s)	CAVO
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les rivalités entre ressortissants de communes et de quartiers voisins ont donné lieu à de nombreux incidents entre « bandes » de jeunes des quartiers de la politique de la ville, des Aunettes de Sainte-Geneviève-des Bois, ceux des Aunettes de Fleury-Mérogis, ou encore du Bois des Roches. Plus récemment (2012-2013), des affrontements réguliers ont opposé des collégiens de quartiers voisins partageant un même établissement (plus de 30 interventions des services de médiation et des forces de l'ordre).

Si la présence dissuasive des agents de médiation et des forces de l'ordre a porté ses fruits pour pacifier cette situation, chaque génération reste « à éduquer » pour ne pas reproduire des comportements prompts aux affrontements dès lors qu'il s'agit de « réputation » et de domination sur un « territoire ». La grande précocité de ces comportements invite à intervenir au plus tôt. Pour éviter d'avoir à traiter ce type de symptômes et créer le contexte le moins propice aux violences, il semble nécessaire de mobiliser les acteurs de l'éducation afin de permettre que les plus jeunes de quartiers et de villes voisines appelés à partager un même collège se rencontrent et partagent des activités avant leur entrée en 6ème.

L'accompagnement éducatif favorisant la mixité inter-quartiers exige de créer ces terrains de partage et s'inscrit fort logiquement dans une dimension intercommunale.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les actions réunissant des adolescents de quartiers voisins. ▪ Établir des relations préalables entre jeunes quartiers voisins à l'entrée en 6^{ème}. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les rivalités inter-quartiers, et les affrontements, notamment aux abords des établissements scolaires.

Modalités opératoires

- La première étape consiste à **mobiliser les acteurs de l'éducation** (services animation des communes, établissements scolaires, centres de loisirs, MJC...etc.) **pour proposer des initiatives ayant pour finalité la mixité inter-quartier**. Il s'agit de mettre en œuvre des « cadres de rencontres » prioritairement pour les enfants de CM2 en année N. Le maintien de ces cadres de rencontres et d'activités partagées les années suivantes (en 6ème et en 5ème) doit permettre d'établir des relations durables. Chaque action proposée peut adopter ses propres modalités, fonction du temps dédié, des compétences disponibles.
- A titre d'exemple : des animateurs de deux villes (ou de deux quartiers distincts d'une même ville) propose, en collaboration avec deux professeurs des écoles (deux classes) un cadre d'activité : un mercredi par mois, en alternance, une rencontre sportive mixant les jeunes CM2 d'écoles primaires différentes en géographie de la PDV, un temps d'échanges sur les valeurs du vivre-ensemble, un jeu à dimension « culturelle ». Ce cadre de projets peut également être ouvert aux échanges entre deux établissements scolaires, ou encore entre centres de Loisirs pour les enfants relevant de cette classe d'âge (CM2 – 6ème).
- Les dénominateurs communs sont : la déstructuration des provenances géographiques au sein de groupes mixés, la valorisation de nouveaux « nous » symboliques (les supporters du Real contre ceux du Barça), dans le partage d'activités culturelles ou sportives, et un **travail de sensibilisation sur les valeurs et les règles qui fondent le vivre-ensemble**.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions proposées ▪ Nombre d'actions engagées ▪ Nombre d'enfants touchés par les actions ▪ Récurrence de la programmation ▪ Évaluation qualitative ▪ Impact sur les relations au sein du collège en année n+1 (indicateurs à déterminer avec la communauté éducative). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler sur la mixité filles-garçons dans le même temps.

Moyens et budgets prévisionnels

Ces actions peuvent relever de dispositifs dédiés à l'éducation culturelle (CLAS) ou des communes dans le cadre de T.A.P partagés (demi-classes en alternance).

Financement

- Droit commun** : FIPD, fonds propres à l'Education Nationale, communes
- Crédits spécifiques** : Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AUX DROITS	TT-J
AXE N°1 : Définir une stratégie de lutte contre la délinquance et la récidive	
Action n°21 : Prévenir le manque d'information relative aux délits	

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	Collectivités, Education Nationale (Lycées), PJJ, SPIP, Missions Locales, MDS, structures d'accueil associatives des 16-25 ans.
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic
<p>De nombreux jeunes résidents des quartiers réglementaires, notamment de 16 à 25 ans, ne sont pas informés des conséquences pénales de certains actes qu'ils n'assimilent pas d'emblée à des délits (comme conduire sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants) et qui pourtant sont enregistrés sur leur casier judiciaire.</p> <p>Ces jeunes n'ont par ailleurs pas toujours conscience des conséquences d'une inscription au casier judiciaire. Peu enclins à fréquenter régulièrement des structures à même de diffuser des informations relatives au casier, les jeunes découvrent souvent in vivo les conséquences légales des traces y figurant seulement lorsqu'ils y sont confrontés, notamment dans le cadre de leur parcours professionnel : une inscription au volet 3 du casier judiciaire interdit l'accès à certains emplois (fonction publique, plateforme aéroportuaire...etc.).</p>

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les jeunes adultes des conséquences judiciaires de leurs actes. ▪ Renforcer la prévention de la récidive. ▪ Lutter contre le sentiment d'impunité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier la prise de conscience et la responsabilisation.

Modalités opératoires
<p>En considérant que les jeunes les plus exposés à ces risques de méconnaissance des conséquences pénales de leurs actes sont souvent les plus difficiles à canaliser dans des structures, le travail d'information et de sensibilisation envisagé exige un important effort sur le terrain afin d'aller « là où les jeunes sont ».</p> <p>Pour répondre à ces objectifs, l'action envisagée consiste à réaliser des sessions d'information sur les interdits du casier judiciaire à l'attention des professionnels et des personnes bénévoles travaillant au contact des jeunes de 16 à 25 ans, afin que ceux-ci maîtrisent les notions essentielles du casier judiciaire et tout autant l'usage de <i>supports pédagogiques de sensibilisation (existants ou à créer) à destination des jeunes</i>. Afin de ne pas stigmatiser les jeunes rencontrés au sein des structures, les acteurs de l'accompagnement éducatif en charge de l'action veilleront tant que faire se peut à organiser certains temps d'animations dans une dimension intergénérationnelle.</p> <p>Par ailleurs, au titre de la prévention de la récidive, une déclinaison de l'initiative sera spécifique aux structures institutionnelles en charge des suivis judiciaires (PJJ, SPIP) : un module complémentaire permettra de munir les jeunes concernés des modalités et supports pour solliciter des requêtes en effacement, notamment pour multiplier leurs chances d'accès à l'emploi dans des délais anticipés.</p>

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
Nombre de structures d'accueil participantes. Nombre de jeunes touchés par les animations. Nombre de jeunes encadrés par les acteurs institutionnels des suivis judiciaires.	

Moyens et budgets prévisionnels
<p>Selon les charges d'animation et de supports d'information, le nombre de structures d'accueil relais de l'initiative.</p> <p>Financement : <input checked="" type="checkbox"/> droit commun. / Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.</p>

AXE N°1 : Définir une stratégie de lutte contre la délinquance et la récidive

Action n°22 : Prévenir et lutter contre la récidive des jeunes

Pilote	CAVO – Etat – Missions Locales du Val d’Orge et des Trois Vallées
Partenaire(s) associé(s)	Collectivités, Police Nationale, Procureur, TGI, Préfecture, PJJ, SPIP, CEPFI, Missions Locales, MDS, structures d’accueil associatives des 16-25 ans, opérateurs d’insertion et services sociaux et de l’éducation, droit des femmes
Zones d’intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Si la notion juridique de la récidive légale est très précise, à savoir une condamnation définitive suivie d’une nouvelle infraction identique à la précédente ou assimilable à celle-ci et commise dans les cinq ans de la peine, la définition ici retenue est plus large et propose d’étendre le champ de la récidive légale ou de la réitération à une notion moins restrictive et au contenu plus sociétal : la récidive concerne toutes les personnes ayant déjà été condamnées et qui commettent de nouvelles infractions entraînant une nouvelle condamnation.

Si des actions sont menées sur le territoire, les divers intervenants s’accordent sur la **nécessité de mener des actions coordonnées** afin que chacun s’engage dans la volonté de faire une large place à la prévention de la délinquance, c’est-à-dire tournée vers un objectif d’insertion sociale et professionnelle des personnes inscrites dans une trajectoire délinquante ou risquant d’y basculer après de premières infractions.

Cela d’autant plus que **la Maison d’Arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM), la plus grande d’Europe, se situe sur le territoire du Val d’Orge et a une spécificité : 40% des entrants sont des jeunes de 16 à 25 ans sous-main de justice et parmi eux 10% sont Essonniers.** Sur le Val d’Orge, une vingtaine de jeunes relèvent d’un accompagnement des Missions Locales du Val d’Orge et des Trois Vallées dans le cadre du dispositif *Réussir sa sortie* et une trentaine pour les jeunes incarcérés issus du Val d’Orge.

Objectifs de l’action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l’exécution des mesures judiciaires alternatives en développant et diversifiant les possibilités d’accueil en milieu ouvert. ▪ Proposer des solutions adaptées et constructives en matière d’aménagement de peine. ▪ Accompagner les sorties de prison et éviter les « sorties sèches ». ▪ Développer des actions d’insertion sociale et professionnelle pour les personnes sous-main de justice ou jeunes pris en charge par la PJJ. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le taux de récidive ▪ Améliorer les conditions d’accompagnement et de suivi des parcours et éviter les « sorties sèches ».

Modalités opératoires

L’objectif général vise à mettre en œuvre une politique globale, cohérente et efficace de lutte contre la récidive sur le territoire, partagée entre les différents opérateurs de la justice (parquet, juges d’application des peines, tribunal pour enfants, SPIP, PJJ), les communes, la préfecture de police, les associations spécialisées auprès des jeunes en difficultés et dans l’insertion professionnelle. Celle-ci se traduit par le soutien des collectivités auprès des services de justice dans leurs missions d’exécution des peines prononcées par les magistrats mais également par la mise en place d’actions visant l’insertion sociale et professionnelle des personnes sous-main de justice.

1. Fédérer les acteurs afin d’impulser une dynamique partenariale et un plan de prévention de lutte contre la récidive

- Réaliser un état des lieux des pratiques existantes (nombre d’accueil par structure de TIG, mesures de réparation... par an)
- Identifier les lieux d’accueil existants et potentiels.
- Formaliser les engagements de chaque partenaire, réaliser un suivi et un bilan annuel.

A terme, cette instance partenariale sera intégrée aux travaux du CISPD.

2. Renforcer et accroître les dispositifs permettant la réalisation de peines alternatives en s’appuyant sur l’état des